

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2002-0304/PR/MEFPP affectant au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, une parcelle de terrain sise aux Salines Ouest.

n° 2002-0304/PR/MEFPP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

30 avril 2002

Numéro JO

n° 8 du 30/04/2002

Date du numéro

30 avril 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La lettre n°117/MID du 14 janvier 2002 du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 16 Avril 2002.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation une parcelle de terrain d'une superficie de 7 200 mètres carrés sise aux Salines Ouest à distraire du Titre Foncier n°6030.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à la construction d'une Bibliothèque Municipale et d'une salle de spectacle.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Directeur des Recettes et des Domaines par l'entremise du Sous-Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH